

Créé en 2001 (niveau IV) puis modifié en 2016 le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) exerce le métier d'animateur socio culturel ou d'éducateur sportif dans le champ de la mention de son diplôme.

# Éducateur Sportif

## BPJEPS Activités Physiques pour Tous

Le (la) titulaire du BPJEPS APT est un éducateur sportif polyvalent. Il (elle) encadre des publics de tous âges, enfants-adolescents-adultes-seniors, dans de très nombreuses activités physiques et sportives.

Dans la limite de l'initiation et de la découverte, l'éducateur APT est compétent pour les activités physiques et sportives suivantes :

- ↘ « Jeux sportifs » ou « activités à caractère ludique » (sports collectifs, sports de raquette, jeux d'adresse, jeux athlétiques, jeux d'opposition etc.). Ces activités sont privilégiées pour l'encadrement d'un public jeune (par exemple dans le cadre des Temps d'Animation Périscolaire).
- ↘ Gymnastique d'entretien corporel dans un objectif de santé et de maintien de la souplesse articulaire et musculaire pour public adulte-senior.
- ↘ Activités en espace naturel pratiquées sur des itinéraires ne présentant pas de difficultés pour tous publics.

Les activités en milieu aquatique ou dites en « environnement spécifique » (spéléologie, ski, alpinisme, parachutisme, plongée...) ne sont pas autorisées.

### ► CONDITIONS D'ACCÈS

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) sont fixées par arrêté: parcours d'habileté motrice et

test de Luc Léger (palier 7 pour les femmes, palier 9 pour les hommes). Des dispenses sont prévues dans l'arrêté du 21 juin 2016 consultable sur: [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) (emploi-métiers → BPJEPS → réglementation 4 UC). Les organismes de formation organisent, en plus de ces épreuves, au moins un entretien oral et un écrit, pour sélectionner les meilleurs candidats à l'issue des EPEF.

### ► LA FORMATION

Le BPJEPS se prépare en alternance dans une structure de stage et dans un organisme de formation habilité par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine.

La liste des organismes de formation est consultable sur [nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr) (formations certification → offre de formation Nouvelle Aquitaine → formations jeunesse sports).

Elle dure généralement 12 mois. Le nombre d'heures de formation en centre de formation est de 600 heures minimum pour les stagiaires en formation initiale.

### ► EMPLOYEURS

Le titulaire du BPJEPS APT peut exercer :

- ↘ en collectivité territoriale,
- ↘ dans une association multisports,
- ↘ dans une entreprise touristique,
- ↘ en activité libérale (par exemple, statut d'auto-entrepreneur).